



Donation au dernier vivant et dilapidation

Par **fouckselette**, le **14/08/2008** à **11:21**

Bonjour,

voila ma situation est assez complexe et je ne sais plus quoi faire.

Mes parents étaient mariés et avaient fait une donation au dernier vivant.

Ma mere a donc l'usage de la maison familiale.

Lors du décès de mon pere je n'ai jamais été convoquée chez le notaire ni mes demis freres et soeur (issus du premier mariage de mon pere).

Depuis 2 ans ma mere fréquente un homme et nous avons rompu contacts.

Le probleme est qu'aujourd'hui j'apprends que la maison serait en vente (je l'apprends par les voisins).

Evidement je ne suis pas censée le savoir.

Je ne souhaite pas priver ma mere de son bien mais j'ai l'impression que y'a enguille sous roche.

J'ai contacté le notaire il y a 1 mois 1/2 et j'attends toujours qu'il m'envoie les actes concernant la succession de mon pere!

De plus ma mere est certes libre de faire ce qu'elle veut de son argent mais il dilapide sans compter ...

A votre avis que devrais je faire?

Prendre rdv avec un avocat??

Merci

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **12:28**

C'est une donation pleine et entière de l'intégralité des biens du ménage ou c'est une donation en usufruit total au dernier vivant ?

Le nuance est de taille.